



TR/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE HOCHÉ (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Hoche par la société EIFFAGE – 6 rue Claude Nicolas Ledoux – 94000 Créteil, agissant pour le compte de RESO – 3 rue Maryse Bastié – 91550 Parcy Vieille Poste (remplacement de vanne),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Hoche** à compter du **2 avril 2024 à 8 heures 30** jusqu'au **21 avril 2024 à 17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement** entre le n°1 et le n°9,
- **Neutralisation partielle de la chaussée** au droit du n°3 à l'avancement du chantier : la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquets K10,
- **Mise en place d'un feu tricolore provisoire** au droit du n°5,
- **Mise à l'arrêt provisoire du feu tricolore** au droit du n°1,
- **Les entrées-sorties du n°3 seront gérées par hommes trafic,**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société. EIFFAGE – 6 rue Claude Nicolas Ledoux – 94000 Créteil.

FAIT EN MAIRIE, LE 26 MAR. 2024

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 27 MAR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon